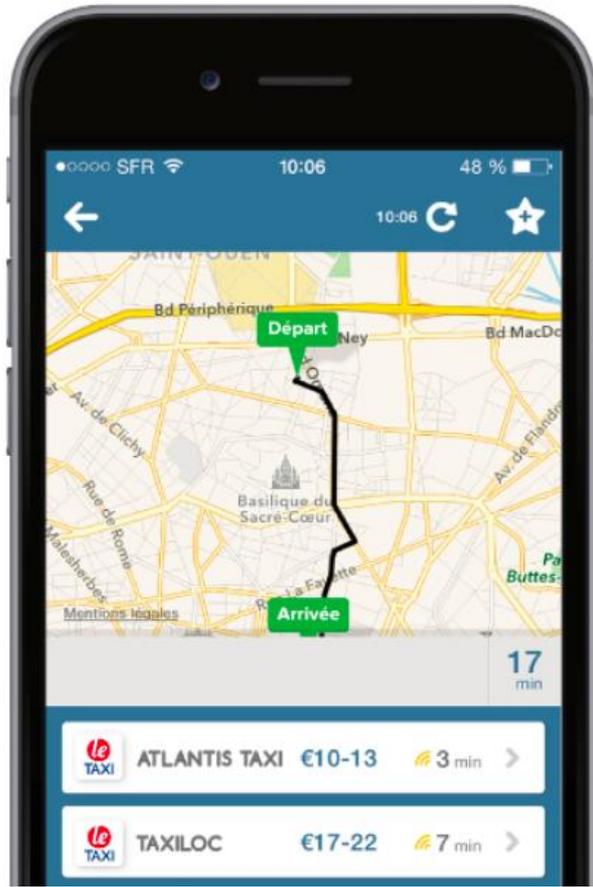


Présentation générale

Article 1 de la loi du 1er octobre 2014



- Création d'un **registre de « disponibilité des taxis »** destiné à améliorer l'accès aux taxis et développer des services innovants
- Création d'un registre national d'informations d'identification des taxis : ADS & CP

Principes

- **Démarche volontaire du chauffeur** : loi du 1er octobre 2014
- Adhésion du chauffeur par l'**intermédiaire d'un opérateur de taxis agréé**. En cours d'agrément :
 - Atlantis Taxis, MonTaxi, Taxi Bleu du Midi, Taxis G7, Taxiloc, TaxiProxi, Allo Taxi Lyon, Mob1Taxi, Taxis Marseillais, Allo Taxi Roubaix ...
- **Héler un taxi sans application taxi** : les moteurs de recherche
 - ParisTaxis, Optimod (Lyon), Onlymoov (Lyon), CityMapper, Trouve Un Chauffeur ...
- Moteurs de recherche & applications taxi sont invités à **adhérer à la charte**
 - UNE condition pour conserver l'agrément : **la qualité**

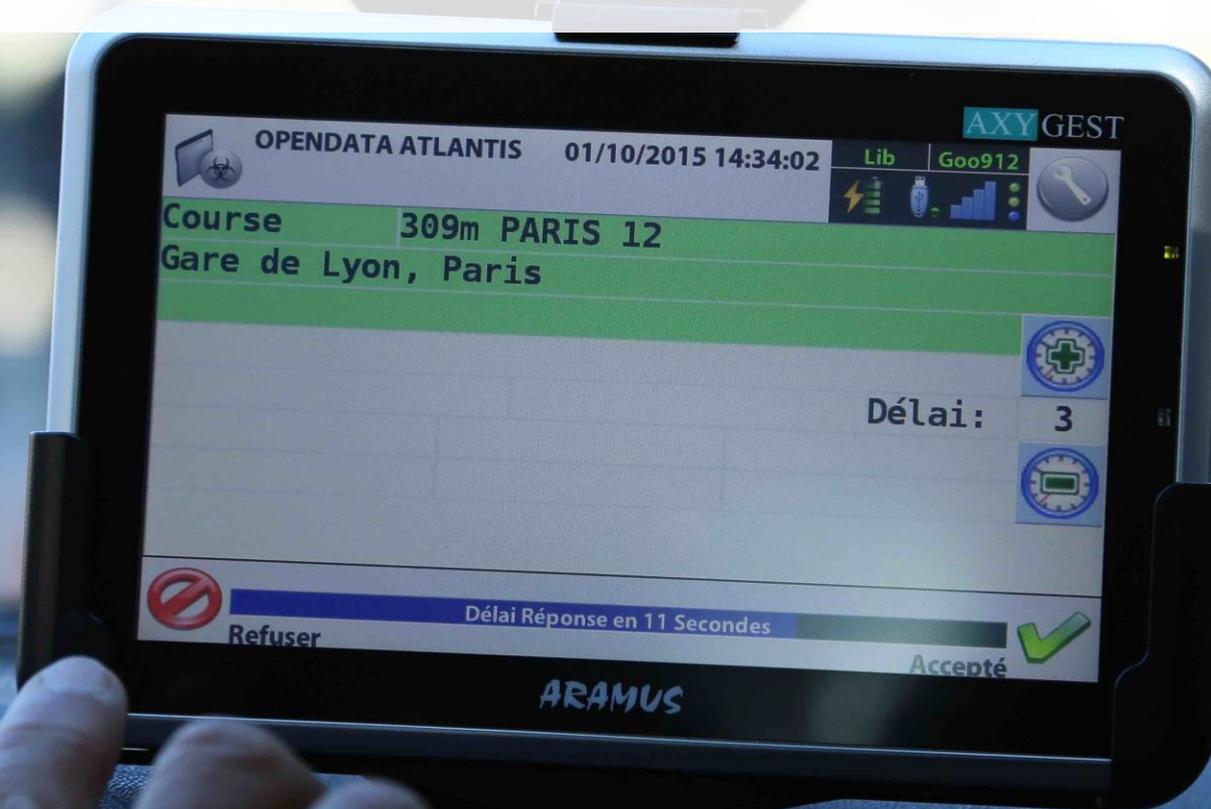
Comment ça marche ?

Sur son smartphone, le client utilise n'importe quelle application taxi ou moteur de recherche agréé pour **héler le taxi le plus proche**, dans sa zone de prise charge, partout en France, 24h/24



UN CLIC, UN TAXI

Le chauffeur de taxi qui a décidé d'être visible utilise ses **outils habituels** : terminal embarqué ou application mobile pour confirmer la course





Le client paie sa course directement au chauffeur
Le client peut évaluer la course

Schéma

Applis clients

Opendata/
Le taxi

Applis taxis

Validés

Optimod (Lyon)
le Taximètre (France)
ParisTaxi (Paris)

A confirmer

Montaxi
Pages jaunes
Trouve un chauffeur
(France)
Citymapper (Lyon, Paris)
Moovit (France)
Apple

Serveur du
gouvernement

Validés

Axygest
Montaxi
Taxiloc
Taxiproxi
G7

Principes

Applis clients

Les différents taxis seront visibles sur l'appli quelle que soit l'applitaxi utilisée

le client choisit son taxi (pas de règles de distribution) en fonction de ses critères (exemple distance, voiture, note, flotte,...)

Opendata/ Le taxi

Les principes de la maraude sont vérifiés

Seul les taxis de la commune de rattachement sont visible (pas de débordement) donc vérification des ADS

les données ne sont gardées que 2 mois (pour litiges éventuels) sans accès par le fisc

Applis taxis

le Chauffeur doit faire une action volontaire pour se connecter (pas une décision unilatérale de la flotte)

L'appli taxi peut être une appli de flotte (axygest) ou une appli de taxi individuel

Planning

- Septembre 2015 tests grandeur nature avec les premiers opérateurs
- Octobre/Novembre consultations sur le projet de décret au Conseil d'État
 - Avec avis de la CNIL, l'autorité de la concurrence, la CNEN
 - Avis de l'Union Européenne attendu le 6 novembre
- Fin de l'année 2015 : publication du décret et ouverture au grand public
 - Organisation d'évènements dans les villes engagées
- 2016 ouverture

Les flottes Axygest (ayant Aramus)

- Axygest ouvre les flux Opendata à ses flottes
 - pas de surcote pour le chauffeur, ni la flotte, cela fait partie du logiciel aramus (contrairement à montaxi, taxiloc et autres applications qui prennent un euro la course ou un euro le jour travaillé)
 - le chauffeur voit de manière claire si la course est open data ou « flotte »
 - Il se déclare « ouvert » opendata au moment où il le souhaite, par un bouton spécifique
 - un seul outil/une seule tablette dans la voiture
 - cela permet aux flottes de lutter contre les applis
 - nécessité de mettre à jour les Aramus
- La flotte doit se faire agréer (immédiat car utilisant (Axygest))
- Rappels:
 - le client choisit son taxi (pas de règles de distribution)
 - cela ne concerne que les demandes immédiates de taxi (pas les réservations)